

Communications des sections

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1913)**

Heft 132

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Concours pour l'Affiche de notre Exposition de novembre à Zurich.

Le Comité central a décidé d'ouvrir un concours parmi les membres actifs de la Société et les candidats en vue d'obtenir un projet d'affiche pour l'Exposition de cet automne à Zurich.

Format : hauteur : 1 m., largeur : 70 cm.

Couleurs : 3 tons (et non pas 4 comme il a été indiqué dans le n° précédent).

Texte : *Kunsthaus Zürich, 7^{te} Ausstellung der Ges. Schweiz. Maler, Bildbauer und Architekten, vom 2^{ten} bis 30^{ten} November 1913.*

Prix : Une somme de fr. 600 — sera consacrée à récompenser les meilleurs projets.

Jury : Le Comité central exercera les fonctions du jury.

Les projets ne porteront pas le nom de l'auteur, mais une simple devise. Chacun d'eux sera accompagné d'une enveloppe fermée et cachetée, sur laquelle sera répétée la devise et qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les envois porteront l'inscription suivante : *Concours pour l'affiche Zurich, Nov. 1913.*

Les projets devront parvenir jusqu'au 1^{er} juillet 1913 à l'adresse : *Rédaction de l'Art Suisse, Évole 33, NEUCHÂTEL.*



Séance du Bureau du Comité central à Olten, le 31 mars 1913.

Le Bureau du Comité central s'est réuni en séance le lundi 31 mars à Olten pour fixer le texte définitif du préavis du Comité central au sujet de la demande de fondation d'une seconde section à Genève.

Le projet de caisse de secours présenté par le Kunstverein a été soumis à un spécialiste qui en fera une étude critique et discutera, cas échéant, avec le Comité central les points susceptibles d'une modification.

La date d'ouverture de l'Exposition à Zurich est fixée au 2 novembre ; elle restera ouverte jusqu'au 30 novembre.

Le bureau du Comité central estime que la proposition de la section d'Argovie au sujet de l'abaissement du prix des estampes pour les membres actifs est inadmissible, en ce qu'elle porterait préjudice à nos membres passifs. Il faut que nos membres actifs comprennent que ce sacrifice est nécessaire et que ce privilège que nous offrons à nos passifs est celui qui possède à leurs yeux la plus grande valeur.

Le Comité central reviendra sur cette question dans un prochain numéro.

Le secrétaire central : Th. D.



Pour le bâtiment d'Exposition de la Confédération.

Dans le discours qu'il prononçait à la cérémonie de vernissage du Salon de Neuchâtel, M. Silvestre, en remettant ce bâtiment à la Confédération au nom de la Commission fédérale des Beaux-Arts, annonçait en même temps qu'un certain nombre d'artistes, désireux de manifester d'une manière effective leur sympathie pour ce projet, offraient chacun une œuvre d'art pour être vendue, au profit d'un fond, destiné à faciliter les améliorations ou les développements qui par la suite pourraient devenir indispensables.

En mettant à la disposition de la Commission fédérale des Beaux-Arts un petit capital, ces artistes ont pensé, avec raison,

qu'elle serait en meilleure posture, pour solliciter à nouveau l'appui de la Confédération, en vue d'obtenir en particulier les fonds nécessaires pour la création d'une salle plus élevée, mieux appropriée à l'exposition des œuvres de grande dimension.

Depuis lors, d'autres artistes ont manifesté également le désir de participer à cette manifestation, et nous avons pensé qu'en la faisant connaître aux membres de la Société des P. S. et A. S., la liste des généreux donateurs que le but poursuivi intéresse pourrait s'allonger, pour le plus grand profit de tous.

Voici les noms des artistes ayant annoncé un envoi jusqu'à aujourd'hui :

MM. HODLER, O. VAUTIER, A. HUGONNET, DE NIEDERHAUSEN RODO, H.-C. FORESTIER, B. MANGOLD, SCHÖNENBERG, Ch. DUNAND, A. SILVESTRE.

Les artistes désireux de se joindre à leurs collègues déjà inscrits sont priés de bien vouloir en aviser M. Ch. DUBY, secrétaire au Départ. fédéral de l'Intérieur, à Berne.



Section suisse de l'Exposition internationale à Munich 1913.

COMPOSITION DU JURY.

a) Représentants de la Commission fédérale des Beaux-Arts :

MM. le prof. ALBERT SILVESTRE, peintre, président.
ÉDOUARD ZIMMERMANN, sculpteur, Munich.
WILLIAM RÖTHLISBERGER, peintre, Neuchâtel.

b) Membres élus par les exposants qui ont envoyé leurs œuvres avant le 25 mars :

1. Suisse allemande :

MM. Dr FERDINAND HODLER, peintre, Genève.
MAX BURI, peintre, Brienzi.
CUNO AMIET, peintre, Oschwand.
ÉMILE CARDINAUX, peintre, Muri près Berne.

2. Suisse française :

MM. ÉDOUARD VALLET, peintre, Genève.
ABR. HERMENJAT, peintre, Aubonne.
GIOV. GIACOMETTI, peintre, Stampa.
JAMES VIBERT, sculpteur, Genève.

c) Membres suppléants :

MM. BURKHARD MANGOLD, peintre, Bâle.
LOUIS DE MEURON, peintre, Marin.



Communications des Sections.



Section de Zurich.

L'assemblée générale de la Section a eu lieu le 29 mars dans la « Kollerstube » du *Kunsthaus*.

Les comptes des deux années écoulées, présentés par le caissier J. Meier et vérifiés par les deux réviseurs, W. Fries et E. Stiefel, sont acceptés à l'unanimité avec remerciements. Il reste à la caisse un actif de fr. 921,29. La Section compte à la fin de cet exercice 36 membres actifs, deux candidats et 65 membres passifs.

Le président S. Righini présente en termes clairs et concis son rapport sur l'activité interne et externe du Comité. Le Comité est réélu à l'unanimité, malgré qu'il avait décliné toute réélection, et la Section lui a exprimé toute sa gratitude.

Il est donc composé pour le nouvel exercice comme suit :

Président : S. Righini, Klosbachstrasse, 150, Zurich.

Caissier : J. Meier, Reinacherstrasse, 4, Zurich.

Ensuite il fut procédé à l'élection d'un secrétaire permanent en la personne de *Ch. Conradin*, Signaustasse 9, Zurich.

La partie officielle de la séance se trouvait ainsi terminée.

Ch. CONRADIN.



Correspondance.



Désirs et propositions.

Comme cela m'est arrivé souvent déjà, les trois derniers numéros de notre journal m'ont causé une déception. « Art Suisse », c'est le titre ronflant de notre revue. Chacun se figure qu'il doit trouver là tout ce qui a trait à la vie artistique en Suisse. Cependant, les derniers numéros ne donnent, à part quelques nouvelles du Comité central, rien de la vie artistique en général. Il s'est pourtant passé depuis le Nouvel-An, sur le terrain de l'art, bien des choses qui ont leur importance.

Pourquoi notre journal ne donne-t-il aucun renseignement sur les travaux de la Commission fédérale des Beaux-Arts ? De quelle façon ont été distribuées les bourses fédérales ? Quelles décisions la Commission a-t-elle prises, au sujet du monument national et de celui du général Herzog ? Quels subsides a-t-elle attribués à notre Société, à la Sécession et au Kunstverein ?

Notre journal devrait nous renseigner sur toutes ces questions. Au lieu de cela, nous sommes forcés de recourir aux journaux quotidiens, si nous voulons savoir quelque chose.

Et pendant que j'en suis à la Commission fédérale, je me permettrai de lui poser une question : Pourquoi toujours tant de mystères dans ses décisions ? Chaque année on se demande à nouveau qui a bien pu bénéficier de la bourse fédérale ; mais chaque fois le secret est gardé avec une conscience exemplaire. Il me semble à tort, du reste ; car, n'étant pas dépendante de la fortune, elle n'est pas une aumône, mais une distinction ; et les artistes ont le droit de savoir à qui elle va.

Ce mystère dans les affaires d'art est vraiment extraordinaire. Lorsqu'il se construit chez nous un fort, ou qu'on essaye une nouvelle poudre, la moindre petite feuille est au courant ; mais, en matière d'art, personne n'est renseigné.

Un autre exemple de cette façon mystérieuse d'agir nous est fourni par la fondation Gottfried-Keller. On lit bien, de temps à autre, la nouvelle de l'achat d'un vieux plat d'étain ou d'une stalle sculptée ; mais sur le montant des sommes dépensées, vous ne trouverez même pas de mention dans le rapport annuel.

Pourquoi notre feuille ne nous renseigne-t-elle pas sur les expositions à Genève (par exemple Rehfoos), Lausanne, Berne, Neuchâtel, Zurich (Kunsthhaus, Wolfsberg), Bâle, Winterthour, Saint-Gall ? Pour en savoir quelque chose, il me faut au moins m'abonner à la *Neue Zürcher Zeitung*.

Et la vente Günzburger qui est un événement important pour la vie artistique en Suisse, notre journal n'en sait rien.

Il me semble que tous ces désirs pourraient se réaliser. Nous avons partout des membres dans les différentes parties du pays et dans la Commission fédérale qui seraient disposés à donner des renseignements ou à collaborer dans ce sens-là, et tout de-

vrait marcher à merveille si l'on pouvait forcer ces membres à envoyer des correspondances régulières. Qu'on ne me parle pas des frais comme excuse. Ces correspondances seraient, bien entendu, gratuites. Le journal n'aurait pas besoin d'être augmenté. Il suffirait d'imprimer la liste des membres d'une façon plus serrée pour qu'il reste de la place pour les nouvelles diverses.

Donc, notre journal, à mon avis, devrait être une vraie feuille de renseignements sur toutes les questions d'art et tous les événements qui touchent à la vie artistique en Suisse.

Ainsi notre journal gagnerait en valeur, de telle façon qu'il ne serait plus seulement utile à nos membres actifs et passifs, mais qu'il deviendrait *indispensable* à tous ceux qui s'occupent d'art en Suisse.

Qu'on ne se figure pas que je veuille par ces lignes m'en prendre à notre rédacteur actuel ; il ne remplit sa charge ni mieux ni plus mal que les précédents. C'est bien plutôt un appel au Comité central.

Malheureusement, il en fut toujours ainsi, et notre journal fut toujours trop pauvre en matière ; mais cela pourrait être amélioré.

Aarau, mars 1913.

Adolphe WEIBEL.



III^e Congrès artistique international, Gand.

17-21 juillet 1913.

Le Comité permanent des Congrès artistiques internationaux nous adresse la circulaire suivante :

Bruxelles, le 12 février 1913.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous rappeler que le Congrès artistique international réuni à Rome, en 1911, a constitué un Comité permanent des Congrès artistiques internationaux dont le siège social est fixé à Paris. Cet organisme, dont les statuts ont été définitivement arrêtés par le Congrès artistique international de Paris, en 1912, a pour but de :

Servir de lien entre les Congrès artistiques internationaux ;

Préparer et organiser ces Congrès destinés à améliorer les relations entre artistes et à défendre leurs droits intellectuels, artistiques et sociaux ;

Enfin, transmettre aux gouvernements les vœux des Congrès internationaux et faire tous ses efforts pour en assurer la prise en considération et la réalisation.

Vous trouverez, annexée à la présente, la liste des vœux formulés par le Congrès de Paris sur les questions suivantes :

Règlementation du droit de copie des œuvres modernes dans les musées et réserve faite à l'artiste des droits de reproduction ;

Règlement-type des concours publics internationaux ;

Règlement-type des expositions artistiques internationales ;

Propriété artistique.

Désireux de poursuivre l'étude de ces questions, le II^e Congrès artistique international, réuni à Paris au mois de juin dernier, voulant en même temps répondre au vœu émis par la section belge du Comité permanent, a décidé que le III^e Congrès international artistique international aurait lieu à Gand, en 1913, à l'occasion de l'Exposition organisée dans cette ville.

Nous avons, en conséquence, l'honneur de vous remettre ci-après les premiers documents arrêtés par le Comité d'organisation.